



Association

C.E.R.A.D.E.R 24

Collectif Elimination Rapide de
L'amiante
Défense des Exposés aux Risques
16 bis impasse du moulin de Canselade
24100 BERGERAC

Tél: 06 88 46 55 33
cerader24 @wanadoo.fr

<http://www.cerader24.asso.st>

Dans ce numéro :

EDITO:

2015 ... DEJA LA !! 1

ORGANISATION 2015 2

REPAS DU 15 MARS 2

ACTIONS

DATE DEPLACEMENTS 3

QUESTIONNAIRE

CARSAT 4

CREATION CAVAM 5

ASSEMBLEE GENERALE

27 FEVRIER 2015 6

SALLE DELLUC

AIDEZ NOUS ...
et « Marco »
plus Spécialement ...

lors de nos déplacements,
il vous téléphone ...

Vous pouvez anticiper et
l'appeler avant bien
entendu ...

mais aussi répondre
quand il vous laisse un
message sur répondeur !

d'avance merci !

LE LIEN

Bulletin d'information des adhérents du CERADER 24

2015 ...DEJA LA !!

Que le temps passe vite... Et avec son arrivée, nous sommes déjà, **tous ensemble**, dans la préparation de notre 12^{ème} assemblée générale du 27 février 2015 au cours de laquelle nous aurons à tracer – à partir du réalisé depuis 2003 et de la situation générale dans laquelle nous sommes – nos axes prioritaires d'activités et d'actions pour défendre les contaminés et victimes de l'amiante et plus globalement nos droits sociaux durement malmenés par le MEDEF et « son » gouvernement.

LA REALITE SOCIALE FRANCAISE DEMANTELEE :

La protection sociale, les services publics, la justice, le code du travail, les prud'hommes, subissent des attaques sans précédent mettant en cause l'emploi, la santé au travail et dans la vie quotidienne des gens depuis des années parce que :

**LA RECHERCHE DES GAINS FINANCIERS PREND LE PAS
SUR TOUT LE RESTE L'HUMAIN N'EXISTE PLUS !!**

ORGANISER LA RESISTANCE :

Avec la loi de finances - sécurité sociale 2015 – le ton est donné avec *10 milliards d'euros en moins* (contre 20 milliards d'euros en plus pour le capital), nos amis contaminés et malades seront touchés de plein fouet dans leurs droits (y compris à réparation) ... Ca ne peut plus durer !!

SE RASSEMBLER DANS L'ACTION, C'EST JOUER GAGNANT

Nous le démontrons en Dordogne à travers les avancées que nous matérialisons depuis plusieurs années : anxiété, fautes inexcusables, accueil de l'amiante gratuit pour les particuliers, rencontres avec les députés, avec la directrice de l'hôpital ... etc

MAIS TOUT CELA N'EST POSSIBLE QUE GRACE A VOUS !!!

A ces 42 euros investis (et non dépensés) dans l'association. Et pour aller plus avant nous aurons toujours besoin de vous, NOMBREUX, RASSEMBLES dans les initiatives pour un grand millésime 2015 braqué notamment sur : la prescription dévastatrice, le procès pénal, le FIVA ...

Rester tous dans l'association et gagner de nouveaux amis est Le support essentiel de notre activité !! CAR OUI : LE CERADER 24 C'EST VOUS !!
Près de 500 amis ont déjà réglé leur cotisation 2015 ... à suivre donc !

Pour une Bonne année 2015 ...

Malgré l'accroissement des difficultés concernant le médical, le Social, la Justice, l'Emploi, le CERADER 24 a obtenu de nombreux succès :

- Recalculs ACAATA
- Préjudice d'Anxiété
- Passage de scanners
- Suppression des 35€
- Dossiers Faute Inexcusable de l'Employeur
- Acceptation de l'amiante non friable des particuliers à Nouvelle Déchetterie de Bergerac.

Le CERADER 24 en cette nouvelle année sera toujours là auprès de vous pour vous aider, conseiller, agir et vous

défendre. ... Ensemble! Continuons!

Le C. A. du CERADER 24

AMIS DU CERADER 24



HUMAINS JUSQU'AU BOUT

Jacques, Tu nous remercies

« pour la prise de parole de l'association faite en l'église de LALINDE lors du décès de mon ami Jean Claude CHATAIN, ami d'enfance Au départ avancé à cause de ce poison d'amiante (POLYREY) » « Je suis très touché et fais un don ... »

Malheureusement, 2 semaines plus tard, un autre ami de POLYREY disparaissait sans que nous ne lui ayons rendu le même hommage à cause de notre assemblée de fin d'année même jour même heure 14 novembre... (sa famille nous en aura excusé ...) Cela nous conduit à vous proposer une fois encore ceci :

- En cas de décès dû à ce poison, pensez à faire noter dans la rubrique nécrologie du journal «*victime de l'amiante* »
- Et, si vous souhaitez *que nous intervenions pour dire quelques mots* quel qu'en soit le lieu, « prévenez nous ».

Ce sera une marque de plus du respect que nous portons à nos amis et cela fera savoir que l'amiante tue toujours autant !

Dans cette entreprise, nous déplorons **33 malades et 11 décès dus à l'amiante !**

CERADER 24 : UNE GRANDE FAMILLE

En cette fin d'année beaucoup de nos amis ont déjà pensé à régler leurs cotisations 2015 et, si nous les en remercions, nous devons ajouter le « **chaud au cœur** » que nous font vos petits mots d'accompagnement nous remerciant pour un dossier, pour notre travail, notre accueil ... et OUI le CERADER 24, ses bénévoles essaient d'être et de faire tout cela.

Savoir que vous l'avez remarqué nous est sensible et nous donne du courage pour continuer malgré l'accumulation des difficultés !

ARGENT TOUCHE ...

Notre avocat **F. LAFFORGUE** nous a rappelé le 11 décembre dernier (dossiers anxiété) qu'il était essentiel **d'attendre la fin des procédures** (cassation) avant de l'utiliser. Il est donc IMPERATIF

... DE NE PAS LE DEPENSER

15 mars 2015 à CREYSSE....

REPAS DE L'ASSOCIATION !!!

où se mêleront simplement solidarité et convivialité ... avec

ENCORE PLUS D'ANIMATIONS

Et toujours ce souci de nous retrouver pour oublier, quelques heures, les difficultés qui nous assaillent par ailleurs. (merci à Mr le maire de CREYSSE)

Chansons, danses, histoires meubleront **dès l'accueil** ces heures que seuls ... les moments « **repas** » viendront troubler ... pour le plus grand plaisir des palais et estomacs **gourmands ! !**

Nous avons prévu au moins 130 couverts. Il faudra penser à s'inscrire et à régler les repas dès l'inscription (retrait des chèques en mars)

- Appeler Nadine 05 53 57 90 33
- Ou Danielle 05 53 58 54 40

Cette journée revient (tout compris) à environ 45 euros par personne. **Il sera demandé comme participation par personne :**

- Adhérents (et conjoints) 27 euros
 - Accompagnants extérieurs 37 euros
-

Le dimanche 30 novembre 2014.

NOTRE LOTO ANNUEL

Fut une réussite, un moment convivial permettant aux amis présents de « sortir des dossiers » et de s'offrir un bon moment de détente.

Nous avons quand même pris le temps de leur donner quelques informations sur nos activités !

Toujours à la salle des fêtes de Saint Sauveur de BERGERAC (nous pouvons remercier Mr le maire de son geste amical).

Depuis 2 ou 3 ans, le nombre de membres de l'association qui participe augmente un peu ce qui est une bonne chose

Et il y a des chanceux ... la gagnante du gros lot a reçu des bons d'achats et un autre cadeau **pour une valeur de 350 euros !**

ETRE CONSTRUCTIFS !

Cela fait régulièrement partie de nos interventions lors des assemblées générales et, par l'activité que nous menons pour les contaminés et victimes, pour la prévention, nous essayons d'y parvenir, bien que ce ne soit pas toujours facile.

Après avoir rencontré les élus députés et sénateurs de Dordogne ... qui ont commencé à nous relayer auprès des ministères Mme LANGLADE, Mme ALLAIN ...

Nous avons entrepris une série de démarches envers les personnalités suivantes :

- Demande d'entrevue avec Mr le président du tribunal de grande instance de PERIGUEUX
- Demande d'entrevue avec le directeur de la CPAM de Dordogne
- Demande d'entrevue auprès de la directrice de l'hôpital de BERGERAC
- Demande d'entrevue au président de la C.A.P. (communauté d'agglomération de PERIGUEUX)

Et, après notre assemblée du 14 novembre, nous avons sollicité Mme MADOUÏ pneumologue pour obtenir des informations.

Pour ce qui est de la prévention, de nouvelles initiatives vous seront proposées lors de notre assemblée générale du 27 février 2015 !

Nous avons également rencontré le bureau de la C.A.B. (sur proposition de son président D. ROUSSEAU) pour voir comment poursuivre le travail entrepris notamment sur la déchetterie de BERGERAC.

Nous avons reçu avec plaisir le 1^{er} bulletin de cette communauté d'agglomérations et constaté que 2 pages étaient consacrées à l'amiante ... (et à notre CERADER 24 ... merci Mr le président)

VONT-ILS OSER ?

Saborder la médecine du travail sans même engager un débat à l'assemblée nationale sur un domaine qui touche directement à la **santé des salariés, citoyens Français** ... ce ne serait qu'un scandale de plus ... de cette façon, ils iraient même jusqu'à ...

« LEGIFERER PAR ORDONNANCE »

Pour casser la MEDECINE du travail ! vous apprécierez ! !

ACTIONS A NOTER SUR VOS AGENDAS

22 JANVIER 2015 Pour soutenir notre ami Jean Paul (il en sera à son 5^{ème} renvoi) au TASS de PERIGUEUX contre la S.P.I.E. audience à 14h00 et départ de **PIQUECAILLOUX à 12h30 précises.** .

05 MARS 2015 Pour 4 dossiers au TASS de PERIGUEUX (EDF, SNCF, POLYREY, NORDON) audience à 14h00 et départ de **PIQUECAILLOUX à 12h30 précises.**

31 Mars 2015 cour d'appel de BORDEAUX pour nos amis de la SOTECH (12 dossiers). Audience à 9h00 ... **Départ à 6H00 de PIQUECAILLOUX à BERGERAC.** Prise de parole surplace vers 8h20.

Pensez à vous inscrire **sans attendre le coup de fil de Marc : appelez-le au**

05 53 74 12 03

TOUJOURS DISPONIBLE :

Quand il s'agit de répondre « juridiquement » à vos questions ... tant les méandres de la justice sont complexes.

F. LAFFORGUE est venu à la rencontre des 241 dossiers « anxiété » comptabilisés dans notre association pour répondre à plusieurs questions à propos des procédures engagées, leur durée, leur forme, leur coût ... etc
200 de nos amis concernés ont répondu présent le 11 décembre dernier de 9h00 à 11h00 à la salle des fêtes de CREYSSE.

Et il a promis de venir à notre assemblée générale pour refaire un point d'étape ...



Et l'après-midi, il plaidait à PERIGUEUX !!

Importante intervention de Daniel POUMEYROL lors de la réunion du 8 octobre à la CARSAT. (extraits)

Le fait que nous ayons été parmi la délégation montre l'intérêt d'une bonne présence dans le collectif régional, ce qui est très positif.

En début de réunion, la CARSAT nous informe que les dossiers ACAATA, plus très nombreux seraient traités par la CARSAT de ROUEN. « Du plaisir » pour suivre les dossiers !! ... *pourquoi pas en Nouvelle Calédonie ?*

Daniel : Sur les niveaux d'exposition que nous combattons : faible, moyen, fort !

SMPP : possibilité d'aller chez n'importe quel radiologue ou pneumologue. Dans l'avenir, pour les relectures, une liste sera adressée par la CPAM. Pour ces examens, il ne faut pas donner les cartes vitales et les professionnels de santé ne peuvent pas refuser de les faire passer.

Expérimentation :

Une nouvelle enquête va se faire au plan national pour les personnes qui ont bénéficié de l'ACAATA. (1500 envois sont prévus)

Il n'y a pas de délai prévu pour la fin de l'enquête ... et Il a été demandé aux associations d'aider à la réalisation de cette enquête ...

mais pour nous une question se pose : « **faut-il répondre à cette enquête ?** » pour laquelle nous n'avons pas été consulté et c'est bien regrettable.

Dans la lettre d'accompagnement il est dit : « *Recommandation de la haute autorité de santé ... pour une exposition FAIBLE, INTERMEDIAIRE, FORTE,*

- FAIBLE : aucun suivi médical n'est recommandé
- INTERMEDIAIRE : SMPP un scanner tous les 10 ans
- FORTE : un scanner tous les 5 ans

... si vous le souhaitez, pour vous aider à évaluer votre niveau d'exposition à l'amiante, nous vous invitons à retourner le questionnaire joint à ce courrier. »

Ce qui nous ramène à la grande bataille du niveau d'exposition !!

Daniel a précisé notre position: sur plusieurs points dont notamment :

- 1 – toutes les personnes qui ont été exposées doivent avoir la possibilité de passer un scanner quel que soit leur niveau d'exposition ... **C'est un recul que l'on nous propose NOUS SOMMES CONTRE**
- 2 – **LE FAIT DE DEFINIR LE DEGRE D'EXPOSITION !!** alors qu'une seule fibre d'amiante peut déclencher un mésothéliome est contraire **aux propositions de la Haute Autorité de Santé de janvier 2010 .**
- 3 – **On nous a promis** que ces questionnaires resteraient confidentiels ... je suis sceptique !

le résultat pourrait être une arme contre notre combat !

Donc, pour soutenir notre opposition à ce questionnaire dans sa forme actuelle :

- Acceptation des degrés d'exposition (faible, intermédiaire, forte)
- Acceptation de ne pas passer de scanner pour exposition faible
- Risque de modification du décret ACAATA
- Risque d'incidence négative sur les indemnités TASS et FIVA
- Risque d'incidence (déjà vécue) sur le préjudice d'anxiété ... etc

Le Conseil d'administration du CERADER 24 décide de ne pas accompagner cette démarche ... au stade actuel ! et vous propose de ne pas renvoyer le questionnaire

Il regrette le manque de concertation préalable qui aurait pu donner à cette enquête un tout autre contenu !

29 et 30 octobre 2014
A CLERMONT FERRAND
Création de la CAVAM

Après une période très difficile vécue à l'ANDEVA, des associations se sont données rendez-vous à CLERMONT FERRAND pour examiner la situation ainsi créée. Une délégation du CERADER 24 y a participé

Cette situation sera commentée lors de notre assemblée générale du 27 février. Nous avons tenu à rentrer dans des commissions de travail mises en place pour encore mieux défendre les contaminés et victimes. (*voir page ci-contre*).



**29 ET 30 OCTOBRE 2014 à
CLERMONT-FERRAND
UNE RENCONTRE QUI FERA DATE DANS
LA VIE ASSOCIATIVE DES VICTIMES DE
L'AMIANTE.**

**La CAVAM sera l'outil de leur union
POUR des luttes solidaires
POUR défendre leurs droits
POUR en conquérir de nouveaux
Avec leur liberté d'action et d'organisation
dans leur bassin de vie**

« Ils » ont relevé le défi ! « Ils » ont fait, pour la plupart d'entre eux, des centaines de kilomètres pour se retrouver à CLERMONT-FERRAND, afin d'inventer et construire « un travailler ensemble » pour contribuer, avec leurs associations bien en prise avec la défense des victimes de l'amiante, au développement des luttes pour l'émancipation humaine et le progrès social pour tous.

« Ils ? » : Ce sont les militantes et les militants de : **Allo amiante - des ADEVA : Gard, 81,76, et ADDEVA : 52 et 54 - ADEVA SA du Nord - ARDEVA Sud/Est – ASAVA - BAN ASBESTOS – CENTAURE - Association Henri PEZERAT - CGT/Condé-sur- Noireau - des CAPER : Bourgogne, Issoire, Sud Isère, Nord Isère, Ancizes, Thiant, 63, 42, 04 - des CERADER : 24, FUMELLOIS ET ALBRET, APER Vénissieux.**

Pas loin de 13 000 adhérents représentés et bien plus, si l'on y rajoute celles et ceux qui n'ont pas pu faire le voyage mais qui étaient de tout cœur avec nous (à l'instar de l'ADVA Sud CGT et du collectif Amiante du littoral Dunkerquois).



**Nos vies valent mieux
que tous leurs profits**

Sur la base d'un travail en atelier, il a été décidé :

De créer trois groupes de travail pour alimenter la réflexion et les luttes nécessaires à la satisfaction des doléances des victimes de l'amiante.

1° Un groupe de travail pour l'aboutissement des procès pénaux sous la responsabilité de Josette ROUDAIRE et Jean Marie BIRBES : 17 ans d'attente : ça suffit !

Il convient de redonner aux victimes locales et à leurs associations la pleine et entière maîtrise, avec leurs cabinets d'avocats, des procès dont ils sont à l'origine et les retirer par la même des mains de pseudo « spécialistes » qui ont démontré en 17 ans de procédures leur inefficacité.

2° Un groupe de travail FIVA, sous la responsabilité d'Augustin VINALS :

Pour s'atteler à la reconquête de la linéarité, imposer association par association, sur chaque dossier pour lequel la démarche est faisable, une action récursoire du FIVA et faire cesser ce scandale d'état qui est le non accès au dispositif pour les victimes de l'amiante de Nouvelle-Calédonie.

3° Un groupe de travail ACAATA/ANXIETE, sous la responsabilité de Bernard LECLERC : Avec une priorité : Mettre en synergie les associations concernées par le problème Anxiété/AGS afin de construire des rapports de force en territoire pour repousser les huissiers et obtenir une solution qui ne lèse aucun des salariés concernés

De se doter d'une coordination dénommée **Coordination des Associations de Victimes de l'Amiante et des Maladies professionnelles (CAVAM)** ouverte à toutes les associations qui le souhaitent sans critère préalable sinon celui de vouloir contribuer à la concrétisation des objectifs fixés.

Elle sera animée par les responsables des groupes de travail avec un binôme composé de Michel CLAVE et Jean HERQUIN.

RAPPEL IMPORTANT AUX ADHERENTS ...

Le vendredi 27 février 2015 à 17h30 (précises)

Salle Louis DELLUC à BERGERAC (piquecailloux)

12ème ASSEMBLEE DE VOTRE ASSOCIATION
« CERADER 24 » (amiante) (notez bien la date !)

« LE CERADER 24 (amiante) C'EST VOUS ! ». La tenue de nos assemblées en est l'illustration car :

la détermination de nos objectifs : C'est avec vous !!

le soutien à nos actions juridiques : C'est avec votre participation !!

la pression sur les décideurs économiques et politiques n'est possible que grâce à vous !!

notre activité dans le collectif régional et l'aide à la création de nouvelles associations aussi !!

l'approbation de notre activité et les cooptations à notre C.A. également !!

Comme nous vous l'avons indiqué le 14 novembre dernier :

**VOTRE PRESENCE EST DONC INDISPENSABLE
D'ABORD POUR CELA !**

votre participation à nos assemblées détermine notre « poids » local et départemental :

C'est pourquoi, **si un empêchement majeur rendait impossible votre présence, nous vous demandons de transmettre le pouvoir joint à ce bulletin à l'association pour vous permettre d'être comptabilisés parmi les participants en donnant mandat pour les votes selon les dispositions de l'article 12 de nos statuts.**

VOTRE ASSEMBLEE C'EST AUSSI L'OCCASION DE RENCONTRER :

la **coordination nationale** des associations de victimes de l'amiante (et des M.P.) pour la 1^{ère} fois la C.A.V.A.M.

le cabinet d'avocats **TEISSONNIERE** disponible pour répondre à vos questions juridiques.

Nos **associations amies** du grand sud-ouest.

VOUS AUREZ A VOTER, après exposé et débat si nécessaire **sur les points suivants :**

1/ ce que nous avons fait tout au long de cette année 2014 (et au début 2015)

2/ la modification de nos statuts avec ce qu'elle implique

- Resterons-nous adhérents **de l'ANDEVA** (association nationale de défense des victimes de l'amiante)

3/ Les moyens financiers dont nous pourrions disposer pour mener à bien notre activité

4/ les axes de travail pour cette année 2015 (rapport d'orientation)

Sans oublier dans notre réflexion l'importance du respect des exposés, victimes et ayants droit et de **la réparation intégrale des préjudices subis (ACAATA, allocation, anxiété, conditions d'existence ...)**

Tout comme les années précédentes, **nous invitons les personnes qui ont des difficultés** pour se déplacer la nuit à demander à un autre ami de l'association qui participera à l'assemblée de les emmener pour pouvoir être présentes.

Disons le également : pour nous votre présence est un bon stimulant !un encouragement !

Statutairement, toutes les personnes à jour de leurs cotisations 2014, ou ayant adhéré pour 2015 avant l'ouverture de nos travaux auront le droit de vote.